

Association D.I.G.D.
Défendre l'Intérêt Général en Dordogne
Siège social : Mairie, lieu dit Luziers
24220 Castels et Bézenac

Castels et Bézenac, le 27 juillet 2020

à Monsieur Frédéric Périssat, préfet de la Dordogne..

Objet : Comportement de M. Germinal Peiro, président du CD de la Dordogne.

Monsieur le Préfet,

Nous sommes conscients de la tâche qui attend le gouvernement. En particulier dans le maintien, ou le rétablissement, de l'ordre républicain et le respect de l'état de droit.

Dans le département de la Dordogne; vous le savez, nous sommes confrontés à un président de Conseil départemental qui, par son comportement, bafoue les deux.

Nous vous avons déjà saisi et vous avez bien voulu nous recevoir. Nous ne comprenons pas que vous ne puissiez pas faire appliquer les décisions de justice (goudronnage de la traversée de Beynac) et que l'arrêté de démolition n'ait pas remplacé, à notre connaissance, l'arrêté annulé de votre prédécesseur.

Le courrier joint à la présente, destiné à Madame Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, confirme notre précédente alerte du dix-neuf septembre 2019 et pointe les dérives actuelles dans l'attitude d'un personnage qui amplifie le mépris de ces deux valeurs citoyennes inaltérables. Il a été joint à un signalement en direction des ministres cités en copie.

La révocation d'un élu départemental n'est pas prévue par le CGCT, que reste-t-il comme solution pour ramener Monsieur Peiro à la raison ?

Vous savez ce que nous vivons en Dordogne, ce «Pays de l'Homme» où un personnage diviseur, complètement absorbé par l'aboutissement d'un projet routier, en grande partie personnel et familial, met en danger la paix républicaine.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Pour l'association D.I.G.D. (<http://www.digd.fr>)

Théophile Pardo, président.